

LETTRE DE CONSULTATION

Acquisition d'un automate de purification isotopique

N° 261000138

Date et heure limite de remise des offres : 09/10/2026 à 16H00

MODALITE D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est à télécharger sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

1. Objet de la consultation

Le marché a pour objet l'acquisition d'un automate de purification isotopique. Le détail des caractéristiques techniques attendues est présenté dans le cahier des charges annexé.

2. Procédure de passation

La procédure retenue est la **procédure adaptée** en application des articles R2123-1 1° et R2123-4 du code de la commande publique.

3. Organisation de la consultation

3.1. Contenu de l'offre

Les candidats intéressés par la présente consultation remettent une offre comprenant :

- Le cahier des clauses particulières (CCP) renseigné, daté et signé ;
- Un devis détaillé ;
- Un mémoire technique présentant l'offre du candidat :
 - Caractéristiques techniques de l'équipement ;
 - Présentation de l'interface utilisateur ;
 - Conditions d'installation de l'équipement ;
 - Conditions de formation des utilisateurs ;
 - Conditions de garantie et de service après-vente.
- Un relevé d'identité bancaire.

3.2. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.3. Négociation

Suite à l'analyse des propositions, l'Ifremer se réserve la possibilité de conduire une ou plusieurs phases de négociation(s) avec le ou les candidat(s) dont les propositions auront été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères de jugement. Les discussions pourront porter sur tous les aspects de l'offre, tant techniques que financiers. Le cas échéant le résultat des négociations fera l'objet d'une mise au point avec le candidat retenu avant la notification du marché. **Le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché directement sans négociation.**

3.4. Allotissement

Le présent marché n'est pas alloti en raison de l'objet même de la prestation qui constitue un tout homogène ne pouvant être scindé.

3.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

4. Jugement des offres

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

- **Critère 1 – Prix : 40 %**

La note prix (NP) est calculée à partir du montant total HT indiqué dans le CPP valant acte d'engagement.

La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant total le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$NP = 20 \times (\text{montant total HT le moins disant} / \text{montant total de l'offre analysée})$

- **Critère 2 - Qualité technique : 50%**

L'offre sera notée sur 20 points selon les sous-critères suivants :

Sous-critères	Notes
Sous-critère 1 : Performances de l'équipement	/14
Sous-critère 2 : Facilité d'utilisation de l'interface utilisateur	/2
Sous-critères 3 : Conditions d'installation et de formation des utilisateurs	/2
Sous-critère 4 : Conditions de garantie et service après-vente	/2

- **Critère 3 – Impact environnemental : 10%**

L'offre sera notée sur 20 points selon les sous-critères suivants :

Sous-critères	Notes
Sous-critère 1 : Taux de réparabilité de l'équipement	/10
Sous-critère 2 : Conditions de recyclage en fin de vie	/10

5. Prévention des risques de conflits d'intérêts et de corruption

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

6. Transmission des offres

Les offres papiers sont interdites. Les offres doivent impérativement être déposées sous forme dématérialisée sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Si l'offre n'est pas déposée sur PLACE celle-ci ne sera pas prise en compte

7. Documents à fournir par le candidat retenu

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé au candidat retenu de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous.

- Attestation de vigilance URSSAF en cours de validité ;
- Attestation de régularité fiscale (6 mois) ;
- Attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation.